



PRESENTATION RUES AUX ECOLES 2022 - 2023

Réunion Publique Mairie de Paris Centre

22 juin 2022

Déroulé et Objet de la réunion

Présentation des projets d'aménagement qui feront l'objet d'une commande par la Mairie aux services pour étude et réalisation, à la suite des marches exploratoires organisées courant janvier et février qui ont permis de définir collectivement les éléments de programme.

Déroulé :

A partir de 18h30 : Rues aux écoles :

- École polyvalente 42 Dussoubs
- 2^e étape : Écoles Saint-Merri et Renard

A partir de 19h00 : Rues aux écoles :

- École Notre Dame Saint-Roch
- École élémentaire Vertus
- École élémentaire Saint-Louis en l'Île
- École Vosges/Tournelles



Principe et objectifs

Le **développement progressif des rues aux écoles** est un engagement de mandature : **l'apaisement de l'espace public** devant les établissements scolaires permet de sécuriser le cheminement des familles et de limiter la pollution de l'air et la pollution sonore.

La Mairie de Paris Centre fait le choix de **traiter les rues aux écoles de manière différenciée selon les contextes locaux** : certaines barrières sont fermées avec des ayants droits, certaines sont fermées exclusivement aux horaires d'entrée/sortie des classes, certaines sont fermées sans cadenas, d'autres rues sont des aires piétonnes ouvertes à la circulation locale.

Suite à la concertation, **la Mairie de Paris Centre présente le 22 juin en réunion publique les orientations retenues** qui seront soumises au service de voirie pour instruction (*des évolutions pourront être apportées selon les contraintes identifiées*).

Les travaux s'étaleront du second semestre 2022 jusqu'à 2023, en fonction des rues.

La démarche « Embellir votre quartier »

- Une méthode pour **transformer l'espace public**, afin de répondre notamment à l'impératif d'adapter la ville au réchauffement climatique
- Structurer des méthodes d'intervention pour regrouper et rationaliser **l'ensemble des interventions** d'un même quartier sur une **période de travaux resserrée**
- Limiter dans le temps la **gêne occasionnée** par les périodes de travaux
- Permettre aux habitants, usagers de **co-construire** les transformations des quartiers
- Offrir une prévisibilité pour les habitants et usagers de l'espace public

Retour sur les rues aménagées depuis le début de la mandature

Fin 2020 - début 2021 : Les rues Saint-Merri (1^e version), Fauconnier, Poulletier et Arbre Sec ont fait l'objet d'une implantation de barrière mi-décembre ;

2021 : A la suite de la concertation, création de 5 rues aux écoles :

- en septembre 2021: Louvois (2^e), Petit Musc, Moussy et Geoffroy l'Asnier (4^e)
- en décembre 2021 : Saint-Martin (3^e)

2022 – 2023 : 4 nouvelles rues aux écoles sont à l'étude et seront aménagées à partir de la rentrée :

- rue Dussoubs (2^e)
- rue Saint-Louis-en-l'Île (4^e)
- rue des Vertus (4^e)
- rue Saint-Roch (1^{er})

L'aménagement de la rue Saint-Merri sera également amélioré.

École polyvalente 42 Dussoubs - Diagnostic

L'école à 2 entrées : rue Dussoubs et rue Saint-Denis

Rue Dussoubs :

- calme et peu circulée, elle a d'ores et déjà bénéficié d'un traitement qualitatif avec des trottoirs larges et la plantation d'arbres ;
- Le parking deux-roues motorisés situé au 46-48 rue Dussoubs est source de nuisances et dangereux pour les piétons et les familles à cause d'une circulation récurrente sur le trottoir pour remonter la rue ;

Rue Saint-Denis :

- déjà en aire piétonne mais avec de la circulation en sens interdit malgré la signalisation très visible ;
- visibilité réduite pour la sortie du parking souterrain.



École polyvalente 42 Dussoubs – Aménagements retenus

Rue Dussoubs :

- Reprise de la bande de stationnement : suppression du stationnement 2RM situé au 46-48 de la rue et remplacement par des arceaux vélos – **à l'été 2022**
- Homogénéisation de l'ensemble des pieds d'arbres de la rue (pose de grilles classiques) – **second semestre 2022**

Rue Saint-Denis :

- Aménagement différé pour tenir compte de la concertation en cours sur l'évolution du plan de circulation du Sentier. Une piétonisation totale de la rue devant l'école pourra être étudiée dans ce cadre – **poursuite de la concertation dès le 29 juin 2022**
- Contact à prendre avec le parking souterrain sur l'enjeu de la visibilité de la sortie.

Écoles Saint-Merri et Renard - Première version de l'aménagement

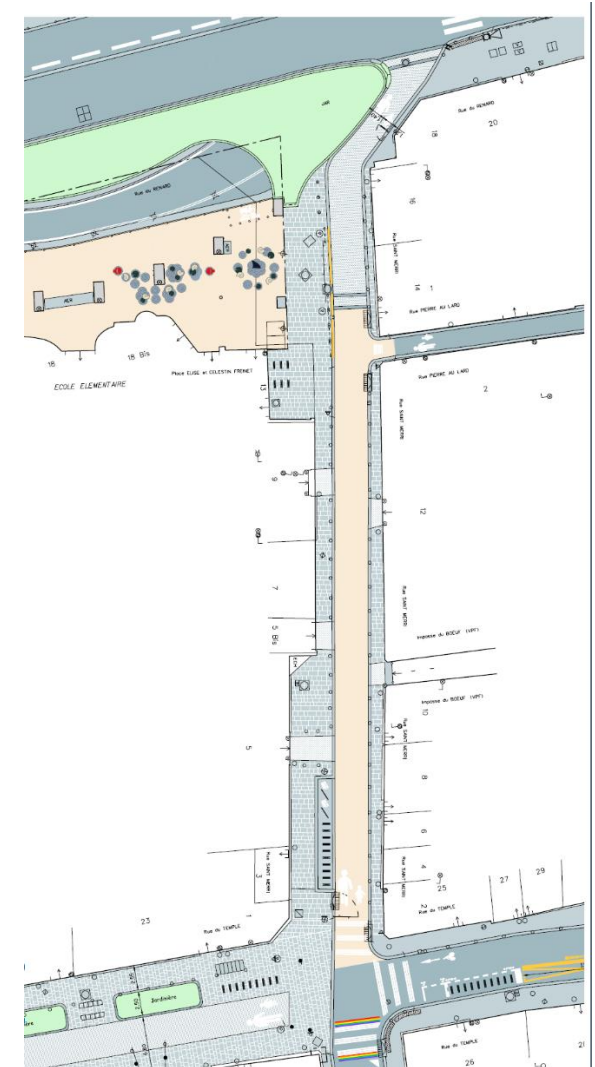


Écoles Saint-Merri et Renard - Aménagement retenu

Une réunion publique spécifique a été organisée le 21 janvier dernier.
La démarche de concertation et de conception menée par le CAUE a conduit à retenir :

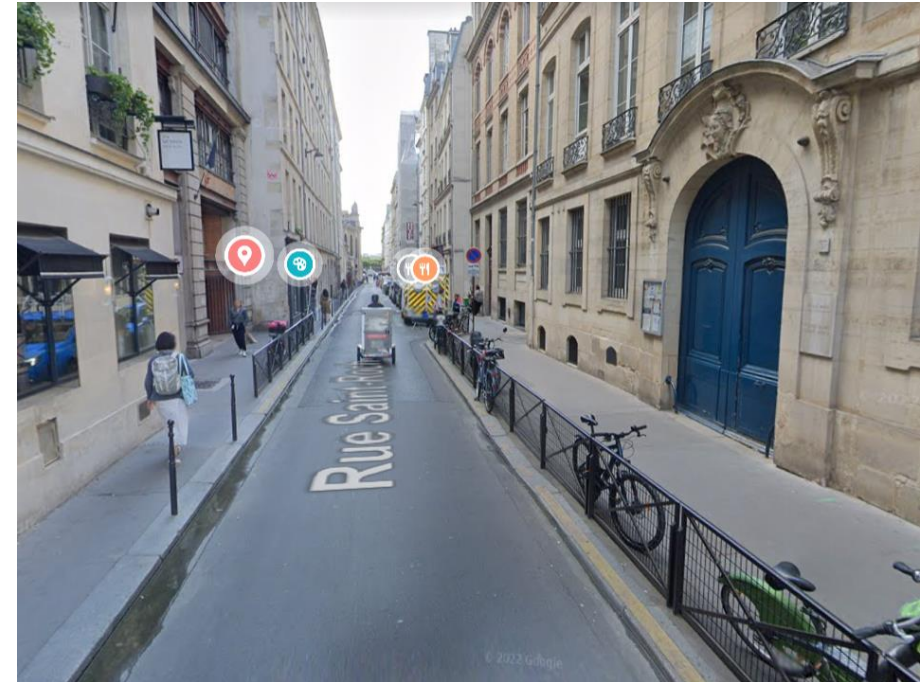
- Implantation d'une deuxième barrière côté rue du Renard pour éviter l'intrusion de véhicule en sens interdit, et clarification de la signalétique des deux côtés
- Sur le parvis de l'école : pose d'un asphalte clair, réalisation de marquages ludiques au sol et implantation d'assises servant aussi de mobilier anti-intrusion ;
- Création d'arceaux vélo-cargos et d'un emplacement de dépose-minute vélo-cargo sous le parvis ;
- Discussions en cours avec l'Architecte des bâtiments de France pour la pose d'un asphalte clair sur la chaussée ;
- Rue du Temple : création d'arceaux vélos et d'une zone de livraison.

Travaux prévus au second semestre 2022, en coordination avec les travaux dans l'école.



École Notre Dame Saint-Roch - Diagnostic

- Problème de vitesse des véhicules dans la rue, le flux en volume étant largement réduit depuis les restriction d'accès à la rue de Rivoli ;
- Les trottoirs sont trop étroits, en particulier à proximité immédiate de l'école à cause du stationnement 2RM qui empiète sur l'espace piéton ;
- Manque d'un passage piéton en aval de l'école, pour relier directement la crèche en face ;
- Sentiment d'insécurité lié à la conduite trop rapide de vélos, y compris à contre-sens ;
- Manque d'accroches vélo qui conduisent à un stationnement anarchique sur le mobilier urbain



École Notre Dame Saint-Roch – Aménagements retenus

Des travaux importants prévus sur la crèche et les emprises chantier qui seront vraisemblablement nécessaires sont incompatibles avec un projet d'aménagement lourd à court terme rue Saint-Roch.

Pour la rentrée de janvier 2023 :

- Implantation d'une barrière pivotante au niveau du croisement avec Argenteuil (gestion par l'établissement scolaire et fermeture qu'aux horaires d'entrée et sortie des classes) – **conditionné à l'accord de la préfecture de police**
- Extension du trottoir en amont de l'école avec du mobilier urbain (modèle des « corona-trottoir ») en remplacement du stationnement 2RM
- Marquage d'un passage piéton en aval de l'école

- Des arceaux vélos sont prévus rue d'Argenteuil tout proche, et d'autres pourront être ajoutés en aval de l'école.

Après les travaux de la crèche :

Un projet d'aménagement lourd pourra être retenu dans le cadre de la démarche « embellir votre quartier » dont la consultation s'ouvrira en 2023 pour des travaux après les JO.

École élémentaire Vertus – Diagnostic

- La rue des Vertus bénéficie déjà de barrières pivotantes, avec toutefois une difficulté à faire respecter l'aménagement (stationnement sauvage et barrières trop souvent ouvertes malgré les cadenas) ;
- La configuration étroite du quartier rend difficile les livraisons, aucun emplacement n'est prévu à cet effet ;
- Trottoirs trop étroits qui obligent à marcher sur la chaussée ;
- Manque de stationnement pour les vélos, malgré un ajout récent

A noter que des travaux (privés) sur l'immeuble en face de l'école à généré des nuisances importantes, notamment de stationnement sauvage. Ils sont désormais terminés.



École élémentaire Vertus – Aménagements retenus

Déjà réalisé suite à la marche exploratoire :

- Déplacement des jardinières (bacs Cribier) pour empêcher le stationnement sauvage devant l'école ;
- Mise en place d'une pancarte indiquant le statut piéton de la rue en faveur de l'école ;
- Remplacement régulier des cadenas des barrières, souvent vandalisés ;
- Courrier envoyé aux commerces riverains pour rappeler les règles de stationnement / arrêt.

Au printemps 2023 :

- Passage en zone de rencontre du "U" constitué des rues des Vertus, au Maire et Volta (piétons prioritaires sur la chaussée) ;
- Ajout d'un panneau « stationnement interdit » à l'entrée du tronçon déjà fermé par les barrières ;
- Ajout d'une zone de livraison en « lincoln » (à cheval sur le trottoir suffisamment large) au niveau du 1 rue au Maire pour canaliser les livraisons ;
- Substitution du stationnement 2RM par des arceaux vélo au droit du 20 rue Volta ;
- Création d'un bateau au droit du centre médico-social rue Volta.

École élémentaire Saint-Louis en l'Île - Diagnostic

A noter que la rue Poulletier est déjà une rue aux écoles, avec une barrière pivotante au niveau de du quai d'Anjou.

- Nécessité de conserver l'accès pour les véhicules de livraison au plus près des commerces (notamment boucherie) ;
- Circulation motorisée pas très importante, mais vitesse excessive malgré la présence de ralentisseurs et parfois en sens interdit (notamment 2RM) ;
- Cheminement des enfants entre les écoles St-Louis-en-l'Île et Poulletier (car réfectoire commun) aujourd'hui peu sécurisé ;
- Traversée difficile du Pont de Sully aux passages piétons non équipés de feu ;
- Manque d'accroches vélo conduisant à du stationnement sur le mobilier urbain ;
- Pots de fleurs rue Poulletier créent un effet « canyon » et des nuisances de propreté (urine).



École élémentaire Saint-Louis en l'Île - Aménagements retenus

Rue Poullétier :

- **Implantation d'une barrière** (non fermée à clé) au croisement avec Saint-Louis en l'Île pour empêcher les intrusions dans la rue en contre sens ;
- Végétalisation en pleine terre si possible (réseaux souterrains + contraintes patrimoniales) en remplacement des jardinières ;
- Sinon, réduction du nombre de jardinières (et renouvellement des plantes), ajouts d'arceaux vélos à la place pour casser l'effet visuel « canyon » ;
- Arceaux vélos au croisement avec le quai d'Anjou pour assurer la covisibilité des passages piétons.

Rue Saint-Louis-en-L'île :

- Pas de fermeture physique de la rue ;
- Passage en aire piétonne de la partie entre Deux Ponts et Poullétier et **inversion du sens de circulation** ;
- Création d'un passage piéton surélevé au droit du n°18 – **sous réserve accord ABF** ;
- Création de chicanes avec des arceaux vélos pour casser les vitesses entre la rue Poullétier et le quai d'Anjou.

Pont de Sully :

- Ajout d'un feu "à la demande" (bouton piéton) sur le Pont de Sully pour la traversée vers le square Bary – **sous réserve accord technique du service spécialisé (PC Lutèce)**

Travaux prévus pour une livraison avant l'été 2023.

École Vosges/Tournelles - Diagnostic et actions

Aménagements récents :

- La moitié de place des Vosges a fait l'objet d'une rénovation de chaussée fin 2021 (barreau sud et ouest) avec création de 3 places PMR, ajout d'arceaux vélos, sanctuarisation des zones de livraison et pose de croix de Saint-André pour protéger les abords de l'école et synagogue ;
- Inversion du sens de circulation de la rue de Birague.

Diagnostic :

Circulation très calme du point de vue de la circulation avec un espace suffisant pour les piétons. En revanche présence de personnes à la rue peu rassurante pour

les parents.

Actions engagées :

- Passage de maraudes pour engager le dialogue avec les personnes à la rue ;
- La densité de circulation ne nécessite pas de fermeture pérenne ni occasionnelle. L'offre en stationnement vélo pourra être augmentée quand la chaussée du barreau Est de la rue sera rénové (nécessite consolidation de l'immeuble en péril pour éviter une fragilisation).

Synthèse et calendrier

- **Rue Dussoubs : réorganisation du stationnement**

Les travaux sont prévus dès l'été 2022 pour une livraison avant la rentrée scolaire de septembre 2022.

- **Rue Saint-Merri : revêtement, signalétique et pose d'une seconde barrière**

Les études sont en cours par le service de voirie, avec une discussion engagée avec l'ABF sur le revêtement clair. Travaux prévus au second semestre 2022.

- **Rue Saint-Roch : barrière pivotante et réorganisation du stationnement**

Les études débutent à l'été 2022 pour des travaux prévus d'être livrés en janvier 2023, sous réserve de l'accord de la préfecture de police qui est compétente sur la circulation ici.

- **Rue des Vertus : zone de rencontre, signalétique et réorganisation du stationnement**

Les études sont prévues pour l'automne 2022 pour une livraison prévue au printemps 2023.

- **Rue Saint-Louis en l'Île : changement sens de circulation, aménagements divers**

Les études débuteront en fin d'année 2022 pour une livraison prévue au début de l'été 2023.



Merci !
Échangeons

Réunion Publique Rues aux écoles 22 juin 2022